

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 4 novembre 2011

N° 2011-308-5

OBJET : Nomination de Monsieur Sala BADJI, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire, en qualité de Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Veynes

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Service départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifiée, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU l'arrêté préfectoral relatif à la nomination de Monsieur Sala BADJI, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire, en qualité de Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Veynes par intérim ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRENTENT

ARTICLE 1 : Monsieur Sala BADJI, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, est nommé Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Veynes, à compter du 1^{er} novembre 2011.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours

signé

Jean-Yves DUSSE

120

La Préfète

signé

Francine PRIME

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 8 novembre 2011, N° 2011-308-5

OBJET : Renouvellement d'engagement quinquennal de Monsieur Pierre HERRMANN, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 8 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 22 mars 2010, relative à la perception de vacances par les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des gardes et des actions de formation ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 15 juin 2010 ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRENTENT

ARTICLE 1 : L'engagement de Monsieur Pierre HERRMANN, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Vars est renouvelé à compter du 5 novembre 2011 jusqu'au 4 novembre 2016.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Marseille peut-être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours

signé
Jean-Yves DUSSE

121

La Préfète

signé

Francine PRIME

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 15 novembre 2011.

N° 2011-319-2

OBJET : Cessation de fonction de Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des Hautes-Alpes

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompier ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompier volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompier des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;

CONSIDERANT la demande de mise à la retraite de l'intéressé ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETENT

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Centre d'Incendie et de Secours de Gandière, atteint par la limite d'âge est radié du Corps Départemental des sapeurs-pompier des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} novembre 2011, pour mise à la retraite.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours

Jean-Yves DUSSERRE

La Préfète

Signé

Francine PRIME

122

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 15 novembre 2011.

N° 2011-319-3

OBJET : Honorariat de Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des Hautes-Alpes

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompier ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompier volontaires et notamment l'article 51 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompier des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1180 du 1^{er} juillet 1991 relatif à la promotion d'un Sous-lieutenant de sapeurs-pompier volontaires au grade de Lieutenant de sapeurs-pompier volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral relatif à la cessation de fonction de Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire ;
- SUR** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND, est nommé Capitaine honoraire de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompier des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} novembre 2011.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours

Jean-Yves DUSSERRE

La Préfète

Signé

Francine PRIME

Signé

123

Statut et Management

Arrêté Conjoint du 25 novembre 2011, N° 2011-329-1

OBJET : Reprise d'activité de Monsieur
Thierry CHIGHINE Lieutenant de
sapeur-pompier volontaire au Corps
Départemental des Hautes-Alpes

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié, fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-270-2 relatif à la demande de suspension d'engagement de Monsieur Thierry CHIGHINE, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Monsieur Thierry CHIGHINE, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire, reprend son activité de sapeur-pompier au Corps Départemental des Hautes-Alpes, à compter du 13 septembre 2011, il est affecté au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général
Président du Conseil d'Administration
Du Service Départemental d'Incendie
et de Secours

Jean-Yves DUSSERRE

La Préfète

Francine PRIME

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 1er décembre 2011, N° 2011-335-2

OBJET : Renouvellement d'engagement
quinquennal de Monsieur Claude BARRE,
Capitaine de sapeur-pompier volontaire, Chef de
Centre du Centre d'Incendie et de Secours de
Serre Chevalier

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 8 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 22 mars 2010, relative à la perception de vacances par les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des gardes et des actions de formation ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 15 juin 2010 ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : L'engagement de Monsieur Claude BARRE, Capitaine de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Serre Chevalier, est renouvelé à compter du 1^{er} décembre 2011 jusqu'au 30 novembre 2016.

ARTICLE 2 : Conformément au Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, l'intéressé dispose en cas de contestation de deux mois à dater de la notification du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Jean-Yves DUSSERRE

La Préfète

Francine PRIME